

Inondations : la Défense du berceau de la Marque campe sur ses positions

vendredi 12.03.2010, 05:08 - La Voix du Nord



Au hameau de Drumez, Claude Chopin (à gauche) ne manque pas de déplorer le mauvais état des fossés.

| MONS-EN-PÉVÈLE |

L'Association de défense du berceau de la Marque (ADBM) a tenu sa troisième assemblée générale, à la cense abbatiale de Mons-en-Pévèle, ...

en présence d'Éric Momont et Luc Foutry, maires de Mons-en-Pévèle et d'Attiches, ainsi que d'une trentaine de membres et sympathisants. Dans son rapport, le président de l'association, Claude Chopin, n'a pas caché les difficultés rencontrées par l'association pour défendre ses positions.

Le rapport du commissaire enquêteur a validé le projet d'aménagement d'un bassin de rétention de dix hectares dans le secteur de l'Offrande et Drumez. Plus récemment, la quasi-totalité des propriétaires et exploitants des parcelles concernées par le projet de digue et de bassin ont accepté de vendre leur bien à la communauté de communes du pays de Pévèle (CCPP) et la municipalité de Mons-en-Pévèle a modifié son plan d'occupation des sols afin de permettre la réalisation du projet.

L'ADBM se félicite, toutefois, de faire partie, même bien tardivement, du comité de pilotage et du comité de coordination du plan de prévention du risque d'inondation (PPRI). Elle espère que la promesse de la réalisation d'une rétention dans la forêt de Phalempin, aux Neuf Prés, sera tenue, car elle sera d'une importance majeure pour Tourmignies.

Quatre engagements

Claude Chopin a, ensuite, défini les quatre domaines dans lesquels l'ADBM va continuer de s'engager avec la quarantaine de foyers adhérents à l'association. Il s'agit de l'entretien des fossés, des cours d'eau et des ponts et aussi du recours à des solutions d'hydraulique douce, comme cela est le cas dans le projet que mène la CCPP avec ses homologues belges. Enfin, L'ADBM demande le respect de la règle européenne qui oblige à la dépollution de tous les cours d'eau d'ici fin 2012 ainsi que d'être impliquée dans les décisions concernant le PPRI.

Au cours de la discussion avec les maires, un consensus s'est dessiné : le risque d'inondation doit être jugulé dans la haute vallée de la Marque.

Néanmoins, la zone d'expansion de crue et la digue prévues à l'Offrande-Drumez, ainsi que celle projetée au Pont-Tordoir (Mérignies) détruisent trop de terres agricoles et apparaissent surdimensionnées. De plus, les communautés de communes limitrophes, pourtant pourvoyeuses d'eau, n'ont pas été intégrées au projet de la CCPP. Enfin, l'efficacité de la lutte contre les inondations ne pourra être garantie que si la totalité des ouvrages définis par le bureau d'étude est effectivement réalisée. Or, à l'heure actuelle, seuls trois aménagements sont programmés et budgétisés. Ce qui ne fait qu'accroître le scepticisme des défenseurs du Berceau de la Marque qui appellent à « se battre pied à pied contre les incohérences et à garder les pieds sur terre ». D'autant que la déclaration d'utilité publique n'est toujours pas signée par le préfet... •